



RÉPUBLIQUE DU TCHAD

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTÈRE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE ET DE LA DIGITALISATION DE
L'ADMINISTRATION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROJET D'APPUI À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU
TCHAD (PATN)



TERMES DE RÉFÉRENCE

« Revue et adaptation des cadres juridiques, règlementaires et institutionnels pour la transformation numérique, la cybersécurité et l'économie numérique au Tchad »

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Tchad est engagé dans un processus de transformation numérique visant à accélérer son développement économique, renforcer l'inclusion sociale et améliorer l'efficacité de l'administration publique. Dans cette dynamique, les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un levier stratégique de croissance, d'innovation, de transparence et de modernisation de l'État.

Cependant, le cadre juridique et réglementaire actuel en matière de télécommunications, de cybersécurité, de cybercriminalité et de transactions électroniques présente aujourd'hui des limites face à l'évolution rapide des technologies et à l'introduction de l'intelligence artificielle, du cloud computing, du Big Data, de la 5G et des paiements numériques. Ces insuffisances ont favorisé l'apparition de nouvelles formes de cybermenaces (fraudes en ligne, piratage, désinformation, atteintes aux données personnelles, rançongiciels) et la persistance de zones grises en matière de régulation des services numériques.

De plus, plusieurs infrastructures et services critiques du numérique (gestion des ressources stratégiques telles que noms de domaine, adresses IP, fréquences, numérotation téléphonique, hébergement des données sensibles) ne bénéficient pas d'un cadre juridique adapté. De nombreux services marchands en ligne demeurent également sans segmentation claire ni fiscalisation, réduisant l'impact potentiel de l'économie numérique sur la mobilisation des recettes publiques.

Dans ce contexte, la convergence technologique et la neutralité des réseaux imposent une révision profonde et cohérente du cadre juridique existant. Les textes en vigueur, dont une partie remonte à 2014–2015 (Loi n°012/PR/2014 sur l'ADETIC, Loi n°013/PR/2014 sur la régulation des communications électroniques et postales, Loi n°014/PR/2014 sur les communications électroniques, Loi n°015/PR/2014 sur la Poste, Loi n°006/PR/2015 sur l'ANSICE, Loi n°007/PR/2015 sur la protection des données personnelles, Loi n°008/PR/2015 sur les transactions électroniques, Loi n°009/PR/2015 sur la cybercriminalité et ses textes modificatifs, ainsi que l'Ordonnance n°007/PCMT/2022 sur la cybercriminalité et la cyberdéfense), doivent être actualisés pour intégrer les nouveaux enjeux liés aux données, aux services numériques et à la cybersécurité.

Cette modernisation est d'autant plus nécessaire que le Tchad s'est doté du Plan Stratégique de Développement du Numérique et des Postes (PSDNP 2020–2030), porté par le Ministère des Télécommunications, de l'Économie Numérique et de la Digitalisation de l'Administration (MTENDA). Ce plan ambitionne de mettre le numérique au service de tous les secteurs socio-économiques du pays, en s'appuyant sur un cadre juridique et réglementaire robuste, garantissant l'inclusion numérique et instaurant un climat de confiance.

Par ailleurs, le Tchad doit harmoniser ses réformes avec les standards régionaux et internationaux, notamment ceux de la CEEAC, de la CEMAC, de l'Union Africaine (Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données personnelles), de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) et de l'Union Postale Universelle (UPU). L'adoption de ces normes permettra de renforcer la protection des utilisateurs, la

résilience des infrastructures critiques, la gouvernance des données et la compétitivité du secteur numérique.

Dans cette optique, le Projet d'Appui à la Transformation Numérique (PATN), conduit par le MTENDA, prévoit la révision complète et cohérente du cadre juridique, institutionnel et réglementaire afin de le rendre compatible avec l'évolution technologique et les enjeux de souveraineté numérique.

Cette révision s'impose pour :

- adapter les textes aux normes internationales et régionales ;
- clarifier les rôles institutionnels et renforcer la coordination des acteurs (État, régulateurs, ANSICE, secteur privé) ;
- encadrer les nouvelles technologies (IA, 5G, cloud, monnaies numériques, plateformes de e-commerce, Big Data) ;
- assurer la gouvernance et la souveraineté des données (ouverture, partage, localisation, classification des données critiques) ;
- renforcer la cybersécurité et la cyberdéfense nationales face aux nouvelles menaces ;
- favoriser l'investissement privé et la compétitivité du secteur ;
- protéger efficacement les droits des usagers et instaurer un climat de confiance numérique.

Le présent document constitue ainsi les termes de référence pour la sélection d'un cabinet spécialisé dans le domaine des TIC, chargé de procéder à l'examen et à la révision des lois relatives aux TIC, aux communications électroniques, à la Poste, à la cybersécurité et à la gouvernance des données au Tchad.

2 OBJECTIFS

2.1 Objectif général

L'objectif général de la mission est d'examiner et de réviser en profondeur le cadre juridique, institutionnel et réglementaire des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), des Postes et de l'économie numérique au Tchad, afin de :

- le rendre conforme aux standards régionaux (CEEAC, CEMAC) et internationaux (Convention de Malabo, UIT, UAT, UPU, normes OCDE en fiscalité numérique) ;
- l'adapter aux évolutions technologiques et économiques récentes, notamment l'intelligence artificielle, le cloud computing, le Big Data, la 5G, les paiements et monnaies numériques, ainsi que l'essor du commerce électronique ;
- renforcer la cybersécurité et la cyberdéfense nationales face aux nouvelles menaces ;
- assurer la gouvernance et la souveraineté des données (ouverture, partage, classification, hébergement, protection des données personnelles) ;
- favoriser un climat de confiance numérique propice à l'investissement privé, à l'innovation et à l'inclusion numérique.

Cette révision doit permettre de doter le Tchad d'un arsenal juridique et institutionnel robuste, cohérent et évolutif, capable d'encadrer la transformation numérique, de protéger les usagers et de soutenir le développement d'une économie numérique compétitive et durable.

2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la mission vise à :

1. Cadre juridique et réglementaire

- Examiner l'ensemble des lois et règlements existants relatifs aux TIC, aux communications électroniques, à la Poste, à la cybersécurité et à la protection des données.
- Identifier les incohérences, lacunes et obsolescences par rapport aux évolutions technologiques (IA, 5G, Big Data, cloud, plateformes numériques).
- Proposer un cadre juridique modernisé, harmonisé et évolutif, conforme aux standards régionaux (CEEAC, CEMAC) et internationaux (Convention de Malabo, UIT, UAT, UPU, OCDE pour la fiscalité numérique).

2. Gouvernance institutionnelle

- Analyser le rôle, les attributions et les interactions des institutions nationales (MTENDA, ADETIC, ANSICE, régulateurs sectoriels).
- Clarifier les responsabilités et éviter les chevauchements de compétences.
- Proposer un schéma de gouvernance renforcé et coordonné, incluant un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes.

3. Cybersécurité et cyberdéfense

- Évaluer l'adéquation du cadre légal et institutionnel face aux menaces cyber émergentes (ransomware, fraude numérique, désinformation, cyberterrorisme).
- Proposer des textes et mécanismes adaptés pour la prévention, la réponse et la résilience nationale en cybersécurité et cyberdéfense.
- Définir un cadre juridique pour la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre la cybercriminalité.

4. Gouvernance et souveraineté des données

- Proposer une politique juridique de gestion des données (open data, données critiques, données personnelles).
- Encadrer la localisation, l'hébergement et le partage sécurisé des données publiques et sensibles.
- Renforcer le cadre de protection des droits des usagers dans un environnement numérique en mutation.

5. Fiscalité numérique et économie digitale

- Évaluer les failles juridiques concernant la régulation et la fiscalisation des services numériques (e-commerce, fintech, plateformes, monnaies virtuelles).
- Proposer des mécanismes fiscaux équitables et adaptés, favorisant à la fois la compétitivité et la mobilisation des recettes.
- Soutenir la formalisation et l'intégration de l'économie numérique dans le cadre légal national.

6. Alignement stratégique et attractivité

- Assurer la cohérence du nouveau cadre avec le Plan Stratégique de Développement du Numérique et des Postes (PSDNP 2020–2030) et le Projet d’Appui à la Transformation Numérique (PATN).
- Créer un environnement favorable à l’investissement privé, à l’innovation locale et à la compétitivité du secteur numérique.
- Instaurer un climat de confiance numérique propice à l’inclusion sociale et au développement économique durable.

3 MÉTHODOLOGIE ATTENDUE

La méthodologie de la mission doit être participative, comparative et orientée vers la production de livrables opérationnels. Elle reposera sur les axes suivants :

3.1 Revue documentaire et analyse juridique

- Collecter et analyser l’ensemble des textes législatifs et réglementaires existants relatifs aux TIC, aux postes, à la cybersécurité, aux données personnelles, aux transactions électroniques et à la cybercriminalité.
- Identifier les chevauchements, incohérences et lacunes en comparant les dispositions en vigueur aux pratiques effectives et aux besoins exprimés par les acteurs publics et privés.
- Examiner les stratégies et documents nationaux pertinents (PSDNP 2020–2030, PATN, Stratégie nationale de cybersécurité en cours, etc.).

3.2 Benchmarking régional et international

- Étudier les cadres légaux et réglementaires de pays de référence ainsi que les instruments régionaux (CEMAC, CEEAC) et continentaux (Convention de Malabo, directives UIT, UAT, UPU).
- Comparer les modèles et identifier les bonnes pratiques transférables au contexte tchadien, notamment en matière de gouvernance des données, de cybersécurité, de souveraineté numérique, de régulation des plateformes et de fiscalité digitale.
- Établir des critères de sélection des pays de benchmarking, prenant en compte :
 - la proximité géographique et socio-économique (pays africains francophones, pays de la sous-région CEMAC/CEEAC) ;
 - le niveau d’avancement dans la mise en œuvre des réformes numériques (cadre légal actualisé, institutions spécialisées fonctionnelles, stratégies cybersécurité et données opérationnelles) ;
 - la reconnaissance internationale et régionale des modèles adoptés (classement ITU Global Cybersecurity Index, ratification et application de la Convention de Malabo, conformité aux directives de l’UIT, de l’UAT et de l’UPU, respect des normes OCDE pour la fiscalité numérique) ;
 - la pertinence et la transférabilité des pratiques au regard du contexte institutionnel, technologique et socio-économique du Tchad.

- Soumettre au Ministère une liste de pays candidats répondant à ces critères pour validation.
- Réaliser le benchmarking sur les pays retenus, afin de produire une analyse comparative approfondie et adaptée, mettant en lumière les bonnes pratiques transférables au contexte tchadien.

3.3 Concertations et consultations multi-acteurs

- Organiser des entretiens et ateliers avec les parties prenantes : institutions publiques (MTENDA, ADETIC, ANSICE, régulateurs, ministère des finances, banque centrale), secteur privé (opérateurs télécoms, fintech, startups), société civile et associations professionnelles.
- Recueillir les besoins, attentes et contraintes des différents acteurs afin de garantir la pertinence et l'acceptabilité des recommandations.
- Mettre en place un comité consultatif ad hoc pour valider les orientations intermédiaires.

3.4 Analyse institutionnelle et organisationnelle

- Examiner le rôle, les compétences et les interactions des institutions existantes.
- Identifier les chevauchements, redondances ou vides institutionnels.
- Proposer un schéma institutionnel renforcé, assurant la cohérence et l'efficacité de la gouvernance numérique et de la cybersécurité.

3.5 Approche prospective et scénarios d'évolution

- Élaborer des scénarios d'évolution technologique et leurs implications juridiques (ex. adoption massive de la 5G, généralisation des paiements mobiles, montée de l'IA et du cloud).
- Identifier les risques émergents et les besoins futurs en termes de régulation, de fiscalité et de cybersécurité.
- Proposer des mécanismes juridiques évolutifs (clause de révision périodique, veille réglementaire).

3.6 Validation participative et production des livrables

- Présenter des versions provisoires des rapports pour enrichissement par les parties prenantes.
- Organiser des ateliers de validation et de restitution afin de recueillir des commentaires avant la finalisation.
- Produire des livrables structurés, opérationnels et accompagnés de recommandations pratiques, hiérarchisées et adaptées au contexte tchadien.

4 RÉSULTATS ET LIVRABLES

4.1 Résultats attendus

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

1. Une cartographie complète et actualisée du cadre juridique, institutionnel et réglementaire en vigueur dans les secteurs des TIC, des postes, de la cybersécurité, de la protection des données et des transactions électroniques.

2. L'identification claire des lacunes, chevauchements, incohérences et insuffisances des textes actuels au regard des évolutions technologiques, économiques et sécuritaires.
3. Un benchmark comparatif des pays retenus, mettant en évidence les bonnes pratiques et leur transférabilité au contexte tchadien.
4. La proposition structurée de révisions et d'amendements aux textes existants (lois de 2014–2015, ordonnances de 2022, etc.), afin de les rendre conformes aux standards régionaux et internationaux.
5. La rédaction de projets de nouveaux textes juridiques destinés à combler les vides identifiés, notamment sur :
 - L'intelligence artificielle et ses usages : encadrement éthique et juridique des algorithmes, transparence, responsabilité, protection contre les discriminations et les usages abusifs.
 - La gouvernance et la souveraineté des données : définition des données critiques, open data, modalités de partage inter-administrations, obligations d'hébergement/localisation, interopérabilité des systèmes, accès et protection des données sensibles.
 - La fiscalité numérique et le commerce électronique : régulation et taxation des plateformes numériques, formalisation de l'e-commerce, protection des consommateurs et lutte contre l'évasion fiscale.
 - Les paiements électroniques et monnaies digitales : encadrement des fintech, régulation des portefeuilles électroniques, monnaie numérique de banque centrale (MNBC), prévention des fraudes et protection des usagers.
 - La cybersécurité et la cyberdéfense : protection des infrastructures critiques, classification des systèmes d'importance vitale, procédures de gestion des incidents, cyber-résilience, coopération régionale et internationale.
 - La protection des infrastructures postales et de communications électroniques : continuité des services, sécurité des réseaux et neutralité technologique.
 - La régulation des nouvelles technologies émergentes : Internet des objets (IoT), blockchain, big data, cloud computing, en garantissant l'innovation tout en protégeant les droits fondamentaux.
 - Les droits numériques des citoyens : protection de la vie privée, droit à l'oubli, sécurité en ligne, accès équitable aux services numériques.
 - La gouvernance institutionnelle : clarification des rôles entre les organes existants (MTENDA, ADETIC, ANSICE, régulateurs sectoriels) et création éventuelle d'autorités spécialisées.
6. Un schéma institutionnel de gouvernance clarifié et renforcé, définissant les rôles, responsabilités et mécanismes de coordination entre les acteurs.
7. Des orientations stratégiques pour l'opérationnalisation de la cybersécurité et de la cyberdéfense au Tchad.
8. Des outils pratiques d'aide à la décision (tableaux comparatifs, canevas de lois-types, fiches de recommandations législatives).

4.2 Livrables à élaborer

Le cabinet devra produire les documents suivants, selon le calendrier indicatif ci-après :

Titre du livrable	Bref descriptif du contenu	Délai
Rapport de démarrage	Note méthodologique détaillée (approche, outils, calendrier), critères de sélection des pays de benchmark, plan de travail validé avec le ministère.	J0 + 2 semaines
Rapport de cartographie juridique et institutionnelle	Inventaire complet des textes en vigueur (TIC, postes, cybersécurité, données, transactions électroniques) et cartographie des institutions.	J0 + 6 semaines
Rapport analytique des lacunes et incohérences	Analyse critique du cadre actuel, identification des lacunes et incohérences, tableau comparatif textes existants ↔ besoins actuels.	J0 + 8 semaines
Rapport de benchmark comparatif	Analyse des pays retenus (selon critères validés), présentation des bonnes pratiques et recommandations pour le Tchad.	J0 + 10 semaines
Document de propositions de révisions des textes existants	Liste des amendements proposés aux lois/règlements actuels, notes explicatives et tableau de correspondance.	J0 + 14 semaines
Projets de nouveaux textes juridiques	Rédaction des projets de lois/règlements pour combler les vides (IA, données, fiscalité numérique, paiements, cybersécurité, IoT, droits numériques, gouvernance institutionnelle).	J0 + 16 à 20 semaines
Rapport sur le schéma institutionnel de gouvernance	Analyse des institutions actuelles, clarification des rôles, schéma institutionnel cible avec mécanismes de coordination.	J0 + 18 semaines
Document d'orientations stratégiques en cybersécurité et cyberdéfense	Plan d'opérationnalisation, classification des infrastructures critiques, mécanismes de coopération régionale et internationale.	J0 + 20 semaines
Kit d'outils pratiques d'aide à la décision	Tableaux comparatifs, matrices SWOT, canevas de lois-types, fiches de recommandations législatives.	J0 + 22 semaines
Rapport final consolidé	Version intégrant toutes les observations du ministère et des parties prenantes, plan de mise en œuvre graduelle des réformes, annexes techniques.	J0 + 24 semaines

NB :

- **Les délais indiqués sont donnés à titre indicatif et pourront être ajustés en concertation avec le comité de suivi, tout en respectant la durée globale maximale de six (6) mois prévue pour la mission.**
- **Tous les livrables devront être rédigés en langue française. Les versions électroniques seront transmises en format PDF ainsi qu'en version modifiable (MS Word).**

5 OBLIGATION DU MINISTÈRE

Le Ministère des Télécommunications, de l’Économie numérique et de la Digitalisation de l’Administration mettra en place un comité de suivi composé d’agents du Ministère et de ses entités sous tutelle, notamment l’ANSICE, l’ADETIC et l’ANSE. Ce comité aura pour mission d’assister le cabinet dans la collecte des informations, l’organisation des rencontres avec les parties prenantes et le suivi de l’avancement des travaux.

Il s'engage à examiner et à valider, dans les meilleurs délais, l'ensemble des livrables produits par le cabinet.

- À cet effet, les documents techniques suivants seront mis à la disposition du cabinet :
- Le Plan Stratégique du Développement du Numérique et des Postes 2020-2030 (PSDNP 20/30) ;
- L'ensemble des lois et textes juridiques en vigueur au Tchad dans le domaine des TIC ;

Toutes les ressources documentaires disponibles et pertinentes nécessaires à la bonne exécution de l'assistance technique.

6 PARTENAIRES CLÉS

- Ministère des Télécommunications, de l'Economie Numérique et de la Digitalisation de l'Administration (MTENDA) ;
- Le Projet d'Appui à la Transformation Numérique (PATN) ;
- Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) ;
- Agence de Développement des Technologies de l'Information et de la Communications (ADETIC) ;
- Société Tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE) ;
- Agence Nationale de Sécurité Informatique et de Certification Électronique (ANSICE) ;
- Agence Nationale de Sécurité de l'État (ANSE) ;
- Organisations internationales (UIT, UPU, Banque mondiale).

7 SUIVI DES ACTIVITÉS DU CABINET

Le comité de suivi et de mise en œuvre du projet de révision du cadre juridique et réglementaire, présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Télécommunications, de l'Économie Numérique et de la Digitalisation de l'Administration, sera mis en place avec la contribution du PATN pour suivre et accompagner le cabinet dans ses missions pour la mobilisation des ressources.

Avant l'entame de la mission, le cabinet sera invité à participer et animer l'atelier d'information et de lancement de la mission durant lequel il présentera la note de cadrage, le plan d'action et le chronogramme de réalisation de sa mission.

À cet effet, le cabinet intégrera dans sa mission tous les ateliers suivants qui seront intégralement pris en charge par le PATN :

7.1 Ateliers prévus dans le cadre de la mission

Dans le cadre de la mission, des ateliers seront organisés afin de favoriser la concertation, la collecte des contributions des parties prenantes et la validation progressive des livrables. Afin d'optimiser le processus et de limiter le nombre de rencontres aux étapes essentielles, trois ateliers structurés sont prévus :

1. Atelier de cadrage et de lancement (*1 jour*)
 - Objectif : Présenter la mission, valider la méthodologie proposée, le plan de travail et le calendrier d'exécution.

- Participants : Comité de suivi, représentants des entités sous tutelle, parties prenantes clés.
2. Atelier technique sur les avant-projets de textes législatifs et réglementaires (*2 jours*)
 - Objectif : Présenter le contenu des avant-projets de textes (lois, décrets, arrêtés, etc.), recueillir les observations des parties prenantes, et intégrer les ajustements nécessaires.
 - Participants : Comité technique, juristes, régulateurs, opérateurs, société civile, experts sectoriels.
 3. Atelier national de validation (*3 jours*)
 - Jour 1 et Jour 2 : Présentation des propositions finales, de la feuille de route et des documents stratégiques actualisés.
 - Jour 3 : Validation officielle des livrables par les parties prenantes et adoption des conclusions.
 - Participants : Autorités nationales, représentants institutionnels, partenaires techniques et financiers, secteur privé, société civile.

8 Durée et lieu de la mission

La durée globale de la mission est estimée à six (06) mois calendaires, couvrant l'ensemble des phases prévues, depuis la préparation et le cadrage initial jusqu'à la validation finale des livrables.

La mission se déroulera principalement à N'Djaména, où se tiendront les travaux de consultation, les réunions avec les parties prenantes et les ateliers. Des déplacements ponctuels à l'intérieur du pays pourront être envisagés, si nécessaire, pour la collecte d'informations ou la tenue de consultations spécifiques, en accord avec le comité de suivi.

Le soumissionnaire sera chargé de :

- Animer l'ensemble des ateliers prévus dans le cadre de la mission.
- Préparer les supports de présentation adaptés à chaque atelier.
- Recueillir les avis et observations des participants.
- Rédiger les rapports de synthèse de fin d'atelier.

La logistique organisationnelle (réservation des salles, envoi des invitations, mise à disposition des équipements, impression et diffusion des documents, prise en charge des participants, etc.) sera assurée directement par l'UGP/PATN.

Le nombre indicatif de participants par atelier est fixé comme suit :

- Atelier de cadrage et de lancement : environ 30 participants.
- Atelier technique sur les avant-projets de textes : environ 100 participants.
- Atelier national de validation : environ 100 participants.

9 Profil du Cabinet et des Experts Requis

9.1 Expérience générale du cabinet

Le Cabinet ou groupement de cabinets appelé à exécuter la mission devra répondre aux critères suivants :

1. Expérience institutionnelle

- Être un cabinet spécialisé dans la révision et la modernisation des cadres juridiques, institutionnels et réglementaires dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des Postes.
- Justifier d'au minimum dix (10) années d'expérience avérée dans la conduite de missions similaires, incluant l'analyse juridique et réglementaire, la formulation de réformes, la rédaction d'avant-projets de lois et de décrets, ainsi que l'accompagnement institutionnel à leur mise en œuvre.
- Avoir conduit avec succès au moins deux (2) missions comparables au cours des cinq (5) dernières années, avec des livrables validés au niveau national, idéalement financés par des partenaires techniques et financiers internationaux.
- Disposer d'une expérience confirmée en Afrique, avec une bonne connaissance des environnements réglementaires, institutionnels et opérationnels des pays en développement. Une expérience en zone CEMAC constituera un atout.
- Démontrer une expérience de coordination multisectorielle (administrations publiques, secteur privé, société civile, milieu académique) dans le cadre de projets de réforme à l'échelle nationale ou régionale.

2. Compétences techniques et opérationnelles

- Disposer d'experts techniques ayant une expérience avérée dans la réalisation de missions similaires et une maîtrise des normes internationales ainsi que des meilleures pratiques en matière de cybersécurité.
- Justifier d'une capacité démontrée à travailler dans des environnements multiculturels et multilingues, en mobilisant des experts locaux et internationaux.
- Avoir une expérience confirmée dans la facilitation du dialogue politique inclusif et la collaboration avec diverses parties prenantes gouvernementales.
- Présenter une excellente capacité de communication, ainsi qu'une expérience solide en matière d'animation et de facilitation d'ateliers participatifs.

3. Organisation et disponibilité

- Garantir la disponibilité des personnels clés pendant toute la durée de la mission.
- Présenter des références vérifiables incluant : la description des missions exécutées, les résultats obtenus, les bénéficiaires, les budgets, ainsi que les contacts des donneurs d'ordre pour vérification.
- Disposer d'un correspondant ou d'une représentation locale pour assurer la coordination des travaux sur le terrain (atout).

9.2 Profil des experts et effort expert-mois

Profil de l'expert	Expérience requise	Effort (homme-mois)	Rôle principal
Chef de mission / Expert juridique senior en TIC et économie numérique	Juriste spécialisé en droit des TIC, télécoms, postes et économie numérique ; au moins 15 ans d'expérience, dont 10 dans la révision de cadres juridiques et institutionnels ; expérience avec bailleurs internationaux ; forte capacité d'animation	4	Pilotage de la mission, coordination de l'équipe, supervision technique, révision du cadre juridique, animation des ateliers de haut niveau

Expert en gouvernance institutionnelle et régulation sectorielle	Spécialiste en organisation et gouvernance publique ; 10 ans d'expérience dans l'analyse institutionnelle et les réformes sectorielles TIC/postes ; connaissance des environnements africains	2	Analyse des institutions (MTENDA, AETIC, ANSICE...), clarification des mandats, proposition d'un schéma de gouvernance renforcé et mécanisme de suivi-évaluation
Expert en cybersécurité et cyberdéfense	Spécialiste reconnu en cybersécurité ; minimum 10 ans d'expérience, dont 5 en Afrique ; maîtrise des normes internationales (ISO 27001, RGPD, ITU, Convention de Malabo)	3	Évaluation du cadre légal et institutionnel de cybersécurité, propositions de textes adaptés, recommandations pour la résilience nationale et coopération internationale
Expert en protection et gouvernance des données	Juriste ou spécialiste en data gouvernance ; 10 ans d'expérience dans la protection des données, l'open data et la régulation numérique ; bonne connaissance des normes internationales	4	Élaboration d'un cadre juridique pour la gestion, l'hébergement, le partage et la protection des données personnelles et critiques
Expert en fiscalité numérique et régulation économique	Économiste ou fiscaliste ; 10 ans d'expérience dans la fiscalité numérique, la régulation de plateformes, e-commerce et fintech ; expérience OCDE souhaitée	3	Analyse des failles fiscales, proposition de mécanismes équitables adaptés au numérique, intégration de l'économie digitale dans le cadre national
Expert en économie numérique et innovation	Économiste ou spécialiste en innovation digitale ; 10 ans d'expérience sur les impacts des technologies émergentes (IA, 5G, cloud, Big Data) ; expérience internationale et africaine	3	Évaluation des tendances technologiques, recommandations pour stimuler l'innovation et l'investissement privé, cohérence avec le PSDNP et le PATN
Expert national / Correspondant local	Juriste, économiste ou spécialiste TIC local, avec au moins 7 ans d'expérience avérée dans la mise en œuvre de projets de réforme juridique, institutionnelle ou numérique au Tchad ou dans la sous-région. Bonne connaissance du contexte national, des institutions et de leurs interactions. Expérience en organisation d'ateliers, collecte de données et liaison avec les parties prenantes.	4	Collecte d'informations locales, facilitation des consultations, appui logistique et organisationnel, liaison avec le comité de suivi et les parties prenantes, contribution au transfert de compétences.

NB : L'équipe proposée à ce stade ne fait pas l'objet d'une évaluation. Toutefois, des profils minimums devront être décrits pour vérification de la capacité technique du soumissionnaire.

10 Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature (30 pages maximum, hors annexes) devront inclure au minimum les éléments suivants :

1. Présentation du Cabinet
 - Brève description de la firme, de son activité principale et de son expertise générale.
 - Mise en évidence des qualifications du Cabinet en lien avec les différentes phases de la mission proposée.
2. Expériences et qualifications professionnelles
 - Justification de l'expérience du Cabinet dans des missions similaires d'assistance technique, en rapport avec les objectifs spécifiques de la présente mission.
 - Présentation des références pertinentes, en précisant pour chaque mission : l'intitulé, la période de réalisation, le bénéficiaire, les résultats obtenus, le financement et un contact vérifiable.
3. Organisation technique et administrative
 - Description de l'organisation du Cabinet pour l'exécution de la mission.
 - Présentation d'un organigramme indiquant la structure de l'équipe et la répartition des responsabilités.

La langue de rédaction des offres est le français. Les dossiers devront être complets, clairs et démontrer la capacité du Cabinet à mener la mission à terme.

11 Lieu et Date de Soumission

Les cabinets intéressés sont invités à soumettre leur dossier sous pli fermé à l'adresse suivante:

À l'attention du Coordonnateur National de l'UGP-PATN au plus tard le 03 octobre 2025 à 15 heures 30 minutes au bureau du Spécialiste en Passation des Marchés du Projet PATN, Sis au quartier Farcha dans le 1er Arrondissement, Avenue Nelson Mandela, Rue 1402 et Porte 1183 en allant vers le deuxième rond-point après celui de la Banque UBA et collée à l'agence SAAR Assurances Tel : (+235) 85 80 74 10/ 99 91 31 21 N'Djamena-Tchad. Tous les jours de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes et le vendredi de 7 heures 30 minutes à 12 heures précises.

12 Méthode de sélection

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ), Conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), Sixième Edition de Février 2025 et disponible sur le site de la Banque Mondiale : www.worldbank.org et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».